

Dans ce numéro:

- Activités estivales
- Capsules environnementales



Crédit photo de la couverture : Dominique Simoneau

Crédit photo de la dernière page : Denis Otis

Photographies tirées de l'exposition « Les trésors cachés de Saint-Félix-d'Otis »

Vous pouvez la visiter à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

À vos agendas

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 1er août** à 19 h au chalet des loisirs.

La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

La Fabrique Saint-Félix M. Michel Gagnon, président	Une messe a lieu tous les dimanches à 9 h <i>418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30</i>
Bureau de poste	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 <i>418 544-1653</i>
FADOQ—Thérèse Fortin, présidente Mme Johanne Bergeron, secrétaire-trésorière	<i>418 306-5728</i> <i>418 544-7651 (pour la location du local de la FADOQ)</i>
Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis Arlette Claveau, présidente	<i>418 544-6458</i>
Bibliothèque municipale	<i>418 544-5543 poste 2206</i> Suivez les informations sur FB : <i>Bibliothèque de St-Félix-d’Otis</i>
Comité des loisirs Martin Côté, président	<i>418 718-0605</i>
Chalet des loisirs Inscription au Gym d’entraînement	<i>418 544-1705 ou</i> <i>418 544-5543 poste 2208</i>
Cercle des fermières de St-Félix-d’Otis Nathalie Simard, présidente	<i>418 544-0056</i>



L’Écocentre de la municipalité est ouvert les samedis et dimanches de 8 h à 16 h. En semaine, les utilisateurs doivent appeler au bureau de la municipalité pour pouvoir emprunter les clés.



Il est important de respecter la vocation de ce service en déposant les rebus dans les bons conteneurs et en laissant les lieux propres.

10 km de natation du lac Otis

Le 13 août 2022 aura lieu le 10 km de nage du lac Otis. Les nageurs et nageuses prendront le départ à 13 h à partir de la plage du camping municipal.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire à l'événement, visitez le www.10kmdulacotis.com.

Il est possible de s'inscrire comme participant, comme escorte nautique ou comme bénévole. Un événement sportif à ne pas manquer!



INFO CAMPING SAINT-FÉLIX D'OTIS

Le camping Saint-Félix-d'Otis tient à vous rappeler vos avantages d'être résident(e) de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour l'été 2022.



- ✚ L'accès à la plage (*gratuitement*).
- ✚ L'accès au restaurant intérieur et extérieur (*gratuitement*). Le restaurant sera ouvert 7/7 et des déjeuners seront servis les vendredis, samedis et dimanches, (réservation requise).
- ✚ Venez visiter nos résidents et vos amis (*gratuitement*).
- ✚ Participez à nos activités et soirées (*consultez notre calendrier à la fin du pamphlet*).
- ✚ Stationnement *gratuit* en tout temps.
- ✚ Possibilité d'utiliser un emplacement au quai de la marina, selon la disponibilité, pour venir déjeuner ou profiter de notre plage et nos soirées (*gratuitement*).
- ✚ Service de station d'essence au quai de la marina disponible pour tous les résidents du Lac Otis.

COMITÉ DES LOISIRS

Pour la période estivale, le comité des loisirs souhaite rappeler à la population qu'il est possible de **louer le chalet des loisirs pour des événements privés** (mariage, fête familiale, etc). Pour information, appelez au 418 544-5543 poste 2208.

AVIS : L'Otissorama et ses courses de motomarines, qui devait avoir lieu le s 22, 23 et 24 juillet, est annulé pour des raisons de sécurité (assurances).

INVITATION POUR LA PÉTANQUE



Des parties de pétanque ont lieu **tous les mardis à partir de 13 h 30** et **tous les mercredis à partir de 18 h 30** au terrain situé derrière le chalet des loisirs.

Ces parties sont ouvertes à tous et pour tous les âges! Les joueurs présents seront heureux de vous initier et de vous apprendre à jouer, en toute convivialité!

Bibliothèque municipale



Horaire d'été

POUR JUILLET ET AOÛT,
VOTRE BIBLIOTHÈQUE SERA OUVERTE:

TOUS LES MERCREDIS SOIRS DE 18H-20H

SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 5,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert.

Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

Atelier ouvert à tous

Photographie en pleine conscience

Le 20 juillet 2022 de 18 h à 20 h
(remis au 27 juillet en cas de mauvais temps)

En compagnie de Marie-Eve Lapierre (Pranayama services de photographie) et
Jessica Beaulieu Lecomte

L'atelier comprend:

- Initiation à certaines techniques de photographie et à la méditation
- Mise en pratique: méditation et atelier de photographie
- Portrait remis à chaque participant

50 \$ + tx / personne



Infos et réservation : 418-306-5004 info@leperchoir.ca

Offre d'emploi



REEMPLACEMENT DE MATERNITÉ
**COORDINATION
DE L'AGIR**

Conditions de travail :

- Poste à temps plein de 30 heures/semaine. Le contrat de travail est d'une durée d'environ un an (remplacement de congé maternité);
- 22 à 26\$/heure selon l'expérience;
- Doit posséder une voiture;
- Lieu de travail à la municipalité de Petit-Saguenay (possibilité de télétravail et de bureaux satellites dans d'autres municipalités au besoin);
- Horaire variable (jours, soirs, fins de semaine);
- Entrée en poste à partir du 3 octobre 2022.

L'AGIR est une structure partenariale École-Famille-Communauté qui vise à déployer une concertation efficiente pour favoriser la réussite éducative des jeunes au Bas-Saguenay. Elle réunit des acteurs des milieux scolaires, municipaux, communautaires, ainsi que des familles. Le coordonnateur ou la coordonnatrice contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de L'AGIR.

**Les candidatures doivent parvenir à l'adresse suivante
gabrielle.desrosiers@csrsaguenay.qc.ca avant le 1er août 2022.**

CAMP THÉMATIQUES POUR LES 8 À 12 ANS

L'AGIR souhaite vous informer que quelques places sont encore disponibles dans les camps suivants qui se dérouleront à Saint-Félix-d'Otis:

- ⇒ **Camp « Eau et Terre » : voile/SUP/yoga (semaine du 15 au 19 août 2022)**
- ⇒ **Camp culturel « Initiation au théâtre » (semaine du 22 au 26 août 2022)**

Le formulaire d'inscription se trouve sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/sz2j1gBbab>.
Vous pouvez également visiter la page Facebook de l'AGIR.



Un volet parent—enfant est également proposé pour l'initiation à la voile, ainsi qu'une journée pour les adolescents de 12 à 18 ans. Les personnes intéressées par ces options peuvent contacter directement Gabrielle Desrosiers au gabrielle.desrosiers@csrsaguenay.qc.ca.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} août 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 190 Sentier Dallaire.

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation 9,62 mètres carrés de l'aire de sol afin d'y construire un bâtiment complémentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande du 190 Sentier Dallaire.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 4 juillet 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} août 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 406 rue Principale.

La dérogation mineure demandée vise à permettre d'abaisser la marge avant de 8 mètres à 3,60 mètres.

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure assortie de la condition suivante :

Le propriétaire devra, pour accéder au lot 6 481 428, enregistrer une servitude de passage sur lot 6 481826, qui fera en sorte que ce dernier deviendra un emplacement d'angle.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 4 juillet 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CAPSULE ENVIRONNEMENTALE EN COLLABORATION AVEC L'APRLO

La municipalité ainsi que les associations de riverains rappellent L'IMPORTANCE DE NETTOYER NOS EMBARCATIONS avant la mise à l'eau.

Horaire d'ouverture du lave-bateau de la halte routière : **Tous les jours de 10 h à 17 h**



Une autre façon de préserver nos lacs est de s'assurer du bon fonctionnement de notre installation septique. Bien que, depuis 2008, la municipalité s'assure de la conformité et de la gestion des vidanges régulières des installations septiques sur son territoire, chaque propriétaire a le devoir de s'assurer de son bon fonctionnement, notamment en effectuant **l'entretien du préfiltre.**

« Les installations septiques récentes sont souvent munies d'un préfiltre. Celui-ci offre une protection additionnelle et est destiné à prévenir le colmatage des dispositifs de traitement. Le préfiltre requiert un minimum d'entretien pour maintenir son efficacité et ainsi prolonger la durée de vie de l'élément épurateur.

Il est de la responsabilité du propriétaire de faire cet entretien une fois par an. En suivant ces quelques étapes, il est facile de faire cette opération soi-même :

- 1) Soulever le couvercle d'entrée de la fosse septique et le couvercle où se situe le préfiltre.
- 2) Mettre des gants étanches.
- 3) Retirer le préfiltre de son réceptacle.
- 4) Enlever les matières adhérentes au filtre à l'aide d'un boyau d'arrosage à faible pression en se positionnant au-dessus du compartiment d'entrée de la fosse septique.
- 5) Remettre le filtre dans son réceptacle et refermer les couvercles. »

Ces informations sont tirées d'une fiche complète portant sur les installations septiques, que vous pouvez consulter sur le site web de la municipalité sous l'onglet *Environnement*.

<https://st-felix-dotis.qc.ca/environnement-et-protection-des-cours-deau/>

CODE DE CONDUITE SUR NOS LACS EN COLLABORATION AVEC L'APRLO

Sécurité – Écologie – Éthique

Afin de passer un séjour agréable, sécuritaire et jouir du privilège de naviguer sur nos lacs, je m'engage à :

1. Avoir mon permis de navigation en vigueur et une embarcation conforme, propre et nettoyée de toute trace d'algues ou d'huile. L'utilisation du lave-bateau situé à la halte routière est en vigueur au lac Otis pour tous les visiteurs.
2. Avoir à bord tout l'équipement de sécurité exigé et des vestes de sauvetage conformes pour tous mes passagers.
3. Respecter la même limite de consommation d'alcool que sur la route pour avoir une conduite responsable et sécuritaire.
4. Ralentir et respecter une distance de 50 mètres à l'approche de zones de baigneurs, de quais ou de plages pour préserver la SÉCURITÉ de tous.
5. Limiter la vitesse pour éviter de faire remonter des sédiments en surface et d'éroder les berges.
6. Réduire au minimum la vitesse en approche et au départ des quais, des structures et des rives afin de conserver leur intégrité.
7. Indiquer clairement mon intention à la vue d'autres embarcations en les évitant de loin.
8. Respecter la quiétude des riverains, des îles, des berges, des animaux et des autres embarcations en agissant avec courtoisie, évitant les bruits, les courses ou les manœuvres dangereuses.
9. Laisser toujours la priorité et protéger les baigneurs, les animaux, les voiliers et les embarcations non motorisées ou en panne.
10. Conserver déchets, essences, huiles et eaux usées pour en disposer dans les bacs réservés à cet effet lors du débarquement et utiliser les installations sanitaires à la halte routière ou au camping pour les visiteurs.

RALLYE DÉCOUVERTE SUR LES ROUTES DU FJORD

DU 9 JUILLET
AU 5 SEPTEMBRE 2022

2^e édition

Découvrez des lieux incontournables dans les 13 municipalités
de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Inscription : 5 \$



Numérisez

39 nouvelles énigmes à résoudre.
(Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les énigmes pour participer.)

DE NOMBREUX PRIX À GAGNER!

Présenté par :



En collaboration :



Denis O'Hé